

## **Pièce jointe au courrier DGESCO A1-1 n°2019-0053 :**

Exemple de contenu pour un formulaire provisoire de demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle d'un enfant scolarisé en petite section (*dans l'attente de la publication des textes officiels*)

### **Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section**

Cette demande est faite par anticipation de la promulgation de la loi pour une école de la confiance, notamment l'adoption à l'article 3 d'un alinéa de complément de l'article L.131-8 relatif à l'assouplissement de l'assiduité.

L'examen de cette demande et la réponse qui y sera apportée le seront sous réserve des dispositions finales adoptées par la loi et par le décret d'application.

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

**Ecole :** nom, adresse, tel

**Directeur de l'école :** nom, prénom

**Enfant concerné :** nom, prénom, date de naissance

**Personne responsable de l'enfant<sup>1</sup> :** nom, prénom, adresse

#### **1/ Aménagement demandé**

*Version générale :*

Je sous-signé (e) ..... demande que l'enfant ..... soit autorisé à être absent de l'école pendant les heures de classes de l'après-midi le ou les jours de classe cochés ci-dessous :

(case à cocher) **Lundi**

(case à cocher) **Mardi**

(case à cocher) **Jeudi**

(case à cocher) **Vendredi**

Date et signature de la personne responsable de l'enfant

*Autre possibilité, si le contexte et les conditions de fonctionnement et le règlement intérieur de l'école le permettent :*

Je sous-signé (e) ..... demande que l'enfant ..... soit autorisé à être absent de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon les modalités suivantes :

(case à cocher) **Lundi ;**

ce jour-là, l'enfant reviendra à l'école à .... (à compléter par le créneau horaire proposé par l'école)

(case à cocher) **Oui**

(case à cocher) **ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi**

---

<sup>1</sup> Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (*article L.131-4 du code de l'éducation*).

(case à cocher) **Mardi ;**

**ce jour-là, l'enfant reviendra à l'école à ....**(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école)

(case à cocher)**OUI**

(case à cocher)**ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi**

(case à cocher) **Jeudi;**

**ce jour-là, l'enfant reviendra à l'école à ....**(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école)

(case à cocher)**OUI**

(case à cocher)**ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi**

(case à cocher) **Vendredi ;**

**ce jour-là, l'enfant reviendra à l'école à ....**(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école)

(case à cocher)**OUI**

(case à cocher)**ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi**

Date et signature de la personne responsable de l'enfant

**2/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus**(émis après consultation des membres de l'équipe éducative)

Date de réception de la demande : .....

(case à cocher) **Avis favorable**

(case à cocher) **Avis défavorable, pour les raisons suivantes :**

.....  
.....

Date, signature et cachet du directeur de l'école

**3/ Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale**

Date de réception de la demande : .....

**Décision :**

(case à cocher) **Avis favorable**

(case à cocher) **Avis défavorable, pour les motifs suivants :**

.....  
.....

Date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale

**4/ Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé**

*L'équipe éducative est réunie régulièrement durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école. Une première réunion est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en œuvre de l'aménagement.*

Date prévue pour la réunion de la première équipe éducative : .....

*(peut être modifiée selon les disponibilités des participants ; à confirmer ultérieurement dans les délais habituels par le directeur de l'école)*